

Questions orales

[Français]

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Dans leur rapport majoritaire sur la politique étrangère, les députés et sénateurs libéraux parlent du principal partenaire économique du Canada comme d'un problème. Après s'être opposés à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis pour finalement se rallier à l'ALENA, ils se demandent maintenant s'il n'y aurait pas lieu d'abolir tout simplement tous les postes de délégués commerciaux aux États-Unis et au Mexique.

Le gouvernement entend-il rejeter la recommandation de la majorité libérale du comité à l'effet d'abolir les postes de délégués commerciaux, sachant très bien que cela pourrait priver les entreprises québécoises et canadiennes des retombées importantes de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le rapport du comité a été rendu public il y a quelques jours. Le ministère est en train d'examiner les recommandations contenues dans ce rapport. Nous rendrons notre opinion publique le plus tôt possible en ce qui a trait aux recommandations contenues dans ce rapport.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, dans leur rapport, les députés et sénateurs libéraux, je le rappelle, présentent les relations commerciales avec les États-Unis comme un problème. Est-il possible de savoir de la part de quelqu'un dans ce gouvernement s'ils endossent cette perception et s'ils conviennent que l'abolition des postes de délégués commerciaux est une bien mauvaise façon de soutenir les PME qui voudraient percer le marché américain?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais clarifier que les relations entre le Canada et les États-Unis du point de vue des échanges entre les deux pays sont d'environ 280 milliards de dollars dans les deux sens. Il est vrai qu'on va avoir des difficultés de temps en temps dans certains domaines et c'est quelque chose d'explicable. Mais de dire que les relations entre le Canada et les États-Unis ne sont pas bonnes, ce n'est pas juste. C'est le Bloc québécois qui dit cela. Et lorsque leur leader faisait partie du gouvernement, de ce côté-ci, il appuyait l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, la Prince Edward Island Fishermen's Association a exprimé récemment sa profonde préoccupation, à la suite de la proposition de hausser les frais de délivrance des permis. Je crois que l'association possède une copie de la proposition du ministère des Pêches et des Océans.

Le ministre peut-il me dire s'il est vrai que les pêcheurs de l'île pourraient voir le prix actuel de quelques dizaines de dollars, pour l'obtention d'un permis, grimper à quelques dizaines de milliers de dollars, en vertu de cette proposition? Si c'est le cas, comment sera établi le coût individuel, pour chaque pêcheur?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais que le chef et les membres du Parti réformiste s'intéressent à cette question, parce qu'ils exigent toujours du gouvernement qu'il trouve de nouvelles méthodes plus efficaces pour l'administration des programmes.

Dans le cadre de l'examen du programme, le ministère cherche évidemment à adopter des mesures de recouvrement des coûts. Je peux affirmer au député qu'aucune décision n'a encore été prise à cette étape de l'entreprise. Il n'y aura évidemment aucun changement dans la grille des frais de permis pour 1995, mais nous sommes en train de nous demander s'il est juste qu'une personne qui gagne en moyenne 900 000 \$ par année, pour ceux qui exploitent certaines espèces lucratives, paie la même chose pour obtenir son permis que quelqu'un qui gagne 9 000 \$.

• (1450)

Selon moi, une personne qui gagne 900 000 \$ par année peut payer un peu plus que celle qui en gagne 9 000. Les frais imposés seront tout à fait raisonnables et justes, et seront déterminés en fonction des conditions que connaissent les pêcheurs, dans les différentes régions du Canada atlantique.

* * *

LA JUSTICE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Nous y revoilà, monsieur le Président. Pas plus tard qu'hier, un homme de Gatineau a été déclaré non coupable d'avoir sauvagement battu et menacé de tuer sa femme. Sa défense: une forte dose de cocaïne l'avait rendu incapable de savoir ce qu'il faisait.

Le ministre de la Justice va-t-il faire preuve de caractère et de leadership et mettre fin à cette aberration de notre système judiciaire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je me garderai bien de commenter l'affaire que vient de mentionner le député; c'est cependant avec plaisir que je vais répondre à la question plus large qu'il a soulevée.

Les décisions rendues ces dernières années par la Cour suprême du Canada, particulièrement dans l'affaire Daviault, il y a un mois seulement, et dans l'affaire Bernard, en 1988, ont fait ressortir les difficultés que présentait la consommation de substances toxiques pour le droit criminel. Cela est dû en premier lieu au fait qu'elle rend incapable, à des degrés différents selon la quantité consommée, de toute intention de commettre un crime, ce qui, en vertu de la législation actuelle, est un élément important du délit.

Dans chacune de ces affaires, le tribunal a invité le Parlement à modifier le libellé de la loi de façon à contourner cet obstacle. Samedi dernier, notre gouvernement a répondu à cette invitation en publiant un document dans le but exprès d'examiner les diverses manières de le faire. Nous avons prévu un délai raison-